

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

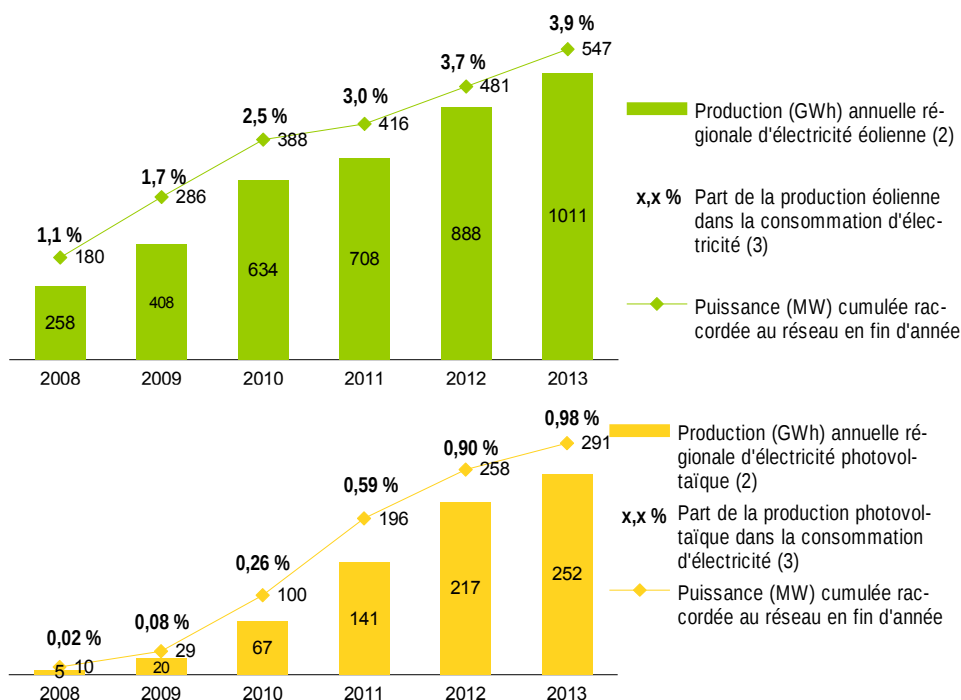
Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 30/06/2014

	Éolien terrestre							Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 01/01/2014	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 01/01/2014
	En cours d'instruction		Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau HTA			source ERDF		
	source DDT(M)		source DDT(M)		source ERDF et SOeS		source ERDF	source ERDF		
nb	MW	nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	nb	MW	GWh	
44	5	64,6	38	389,2	20	194,3	225,4	10 388	77	34
49	5	69,6	11	119,7	8	80,6	96,2	7 445	76	33
53	0	1,5	16	170,5	9	77,8	95	3 304	27	11
72	3	26,4	3	33,5	1	10,8	ss	4 975	36	15
85	5	59,4	23	251,3	21	183,5	208,1	11 194	100	47
Région	18	221,5	91	964,1	59	547,0	625 + Sarthe	37 306	314,8	139,7

ss : secret statistique

Ce que représentent ces productions par rapport à la consommation



- 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)
- 2008, 2009, 2010 : source SOeS ; 2011, 2012, 2013 : estimation DREAL pour le PV, ERDF pour l'éolien
- 3 Accédez aux consommations régionales et départementales d'électricité sur le [site internet de la DREAL](#)

Éolien terrestre

Rencontre Ségolène Royal / industriels du secteur des énergies renouvelables du 29 juillet 2014

Ségolène Royal a réuni le 29 juillet 2014 des industriels du secteur des énergies renouvelables pour lever les freins au développement des filières. En réponse aux difficultés soulevées, Ségolène Royal a, dans le domaine de l'éolien terrestre :

- confirmé l'extension de l'expérimentation « permis unique » à toutes les régions de France pour les éoliennes et les méthaniseurs ;
- validé le contrat-type d'obligation d'achat pour l'éolien terrestre ;
- confirmé un dialogue avec le ministre de la défense pour concilier les impératifs de sécurité aérienne et le développement de l'éolien terrestre.

Lire les propositions de la Ministre sur le site web du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-a-reuni-les.40346.html>

Solaire photovoltaïque

Rencontre Ségolène Royal / industriels du secteur des énergies renouvelables du 29 juillet 2014

Dans le domaine du photovoltaïque et en réponse aux difficultés soulevées, Ségolène Royal a :

- annoncé le lancement en septembre d'un appel d'offres solaire photovoltaïque pour les installations de forte puissance, pour un volume total de 400 MW ;
- confirmé la reconduction pour une année de l'appel d'offres en 3 phases pour les installations solaires photovoltaïques de moyenne puissance ;
- lancé l'élaboration d'un cahier des charges pour un nouvel appel d'offres solaire photovoltaïque avec stockage dans les départements d'Outre-Mer.

Lire les propositions de la Ministre sur le site web du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-a-reuni-les.40346.html>

Installation sur bâtiment de puissance crête comprise entre 100 et 250 kWc.

Faisant suite à la délibération de la commission de régulation de l'énergie du 18 juin 2014, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a désigné le 27 juin 2014 les 193 lauréats de la 2^e période de candidature à l'appel d'offres du 22 mars 2013 portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur bâtiment de puissance crête comprise entre 100 et 250 kWc.

18 des 193 lauréats sont situés dans la région Pays de la Loire, pour une puissance cumulée de plus de 3,5 MWc (40,7 MWc au niveau national). Par département, les résultats sont les suivants :

- Loire-Atlantique (44) : 7 lauréats, pour une puissance cumulée de 1502,00 kWc ;
- Vendée (85) : 7 lauréats, pour une puissance cumulée de 1264,34 kWc ;
- Maine-et-Loire (49) : 3 lauréats, pour une puissance cumulée de 617,12 kWc ;
- Mayenne (53) : 1 lauréat, pour une puissance cumulée de 137,8 kWc ;

Zoom : centrale solaire photovoltaïque du nouveau lycée de l'Île de Nantes

Le nouveau lycée de l'Île de Nantes a été construit entre janvier 2013 et août 2014. La construction des bâtiments répond à des exigences de haute qualité environnementale (HQE). La conception bioclimatique du bâtiment, associée aux 1612 m² de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, permettent d'en faire un bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'il n'en consommera. Cette réalisation s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale de transition énergétique portée par la Région.

Pour en savoir plus voir le [lien suivant](#).



À savoir aussi

Énergie Partagée passe la troisième !

Énergie Partagée Investissement – fonds solidaire pour les projets locaux de transition énergétique – annonce le lancement de sa troisième collecte d'investissements citoyens. L'objectif est de collecter trois millions d'euros pour financer en fonds propre les nombreux projets citoyens en attente de soutien.

Lors de ses deux premières collectes, Énergie Partagée a recueilli plus de 6,5 millions d'euros auprès de plus de 3 500 souscripteurs. D'ici la fin de l'année, cette somme aura été totalement investie dans des projets de transition énergétique. Déjà, 13 projets (solaires, éoliens, hydro-électriques, biomasse) ont été financés grâce au fonds et plus de 20 sont en attente de financement.

<http://energie-partagee.org/troisieme-collecte/>

ADEME & vous n° 77 : Énergie solaire, voir plus loin

Dans le numéro 77 juillet/août 2014, l'ADEME fait un état des lieux des différentes filières solaires et de leurs perspectives. Vous pouvez consulter le dossier en ligne ou télécharger le dossier en format PDF sur le lien ci-dessous. Depuis ces articles, vous pouvez également accéder aux publications de l'ADEME sur le sujet :

- l'avis de l'ADEME sur l'énergie solaire photovoltaïque d'avril 2013 ;
- la plaquette grand public « Produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire ».

<http://ademe-et-vous.ademe.fr/le-magazine-n-77-dossier>

Le projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Suite à la communication en conseil des ministres du 18 juin, et à la phase de consultations, Ségolène Royal a présenté le 30 juillet en Conseil des ministres, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Ce projet de loi propose des objectifs clairs et volontaires :

- réduire les émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et les diviser par 4 à l'horizon 2050 (facteur 4) ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 et porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030 ;
- réduire la consommation d'énergie fossile de 30 % en 2030 par rapport à 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 23 % de notre consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et 32 % en 2030 ;
- porter la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité à l'horizon 2025.

Ce projet de loi est accompagné d'un plan d'actions visant à mettre en œuvre immédiatement la transition énergétique au niveau des territoires. Il sera débattu au parlement à partir du 1^{er} octobre.

Retrouvez toutes les informations relatives au projet de loi sur le site Internet du MEDDE :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html>

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

**Mission énergie et
changement climatique**

5 rue Françoise Giroud -
CS16326
44263 Nantes cedex 2
Tél. 02 72 74 74 40

Directeur de publication :
Philippe VIROULAUD

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, Sergies, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : Olivier Giacobi
olivier.giacobi@developpement-durable.gouv.fr

ISSN :
2109-0025